



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 35464 / MEE / DGEE / DFCI

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

*Le Directeur général*

Pirae, le 07 août 2023

***Affaire suivie par :***

*Caroline MAUZE, cheffe du DFCI (40 46 29 99)*

à

**Mesdames et Messieurs les personnels enseignants du 1er et 2nd degré  
de l'enseignement public et privé,  
Mesdames et Messieurs les personnels d'éducation de l'enseignement public et privé  
Mesdames et Messieurs les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé**

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale  
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements de l'enseignement public et privé  
s/c de Monsieur le Directeur Diocésain  
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs de département de la DGEE

**Objet :** Modalités d'accès et de suivi aux formations du programme académique de formation continue (PRAF) : personnels enseignants de l'enseignement public et privé des premier et second degrés, d'éducation et d'orientation, d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) - Année scolaire 2023-2024.

Cette circulaire précise les modalités de mise en œuvre du PRAF 2023-2024 ouvert à toutes les catégories de personnels. Le PRAF 2023-2024 est validé par le comité de pilotage (Ministère de l'éducation et Vice-rectorat de la Polynésie française) et élaboré par les responsables pédagogiques de formation (IEN, IA-IPR et CMI) en cohérence avec la politique éducative mise en œuvre en Polynésie française. Il s'articule autour de 10 cycles de formation métiers, de 3 cycles inter-métiers, inter-catégoriels et de 428 dispositifs qui s'adressent à tous les personnels de l'éducation de Polynésie Française.

• **3 cycles de formation inter-métiers, inter-catégoriels :**

- Tous les personnels, tous les métiers
- Personnels contractuels et entrant en fonction
- Personnels en projet de développement, d'évolution ou de mobilité professionnels

• **10 cycles de formation métiers :**

- Professeurs du 1er degré - Professeurs du 2nd degré - Personnels d'éducation – CPE
- Psychologues de l'Éducation nationale, EDA, EDO
- DDFPT
- Personnels d'accompagnement : AEESH
- Personnels administratifs et techniques - Personnels sociaux et de santé
- Acteurs RH et de la formation
- Personnels d'encadrement

## 1- Le DFCl, portail de la formation continue

### **Le site du département de la formation continue (DFCl)**

Les formations associées à chaque cycle sont consultables sur l'espace en ligne du département de la formation continue à compter du 11 août 2023 : <https://www.education.pf/dfci/>

### **L'iPRAF : plateforme de consultation**

Accessible depuis le site du DFCl, la consultation du PRAF en ligne (iPRAF) constitue un moyen de consultation de l'offre de formation. Le iPRAF dispose d'un moteur de recherche par thématique de formation (mot clé). <https://applications.education.pf/paf/>

Chaque action de formation présente un type de candidature précis :

- Avec candidature individuelle ;
- Sans appel à candidature.

Les stagiaires seront désignés par les prescripteurs de formation pour les stages sans appel à candidature (public désigné). Pour les enseignants du privé, les désignations des prescripteurs seront soumises à avis de l'autorité hiérarchique.

## 2- L'accès individuel à la formation

Les formations des cycles inter-métiers, inter-catégoriels s'adressent à tous les personnels de l'académie, quel que soit leur métier et le segment de leur carrière.

### **Gaia : plateforme d'inscription**

L'accès individuel à la formation s'effectue depuis GAIA « *Module individuel* » des personnels accessible via le portail arena <https://extranet.ac-polynesie.pf/arena>

Les codes des dispositifs nécessaires à l'inscription aux formations à candidature individuelle sont disponibles sur l'ipraf : <https://applications.education.pf/paf/>

Le guide pour l'inscription individuelle est téléchargeable :

<https://applications.education.pf/paf/documents/2023-Guide-inscription-individuelle-au-PRAF.pdf>

### **Les campagnes d'inscription et d'avis**

La campagne d'inscription aux formations à candidature individuelle se déroulera **du vendredi 11 août au dimanche 03 septembre 2023 inclus** :

1. L'avis des chefs d'établissement et des inspecteurs de l'éducation nationale est sollicité. En cas d'absence d'avis, l'avis favorable est retenu par défaut.

2. Un avis favorable n'engage pas la participation à la formation. La participation sera conditionnée à la capacité d'accueil prévisionnelle.

3. Les formations seront mises en œuvre si elles ont recueilli suffisamment de candidatures et sous réserve des budgets disponibles.

4. Le nombre de vœux est limité à 10.

## 3- La gestion individuelle des formations

### **Sofia FMO, nouvelle plateforme de gestion**

SOFIA-FMO est un outil de pilotage de la formation qui s'adresse à l'ensemble des personnels. L'application est accessible via le portail arena : <https://extranet.ac-polynesie.pf/arena>

SOFIA-FMO permet au stagiaire de :

- Consulter le calendrier des formations auxquelles il est convoqué ;
- Se signaler absent au stage ;
- Communiquer avec les formateurs.

Deux courriels seront automatiquement adressés **au stagiaire sur son mail académique** :

- En amont de la formation : un mail informant le stagiaire qu'il est convoqué et qu'il recevra un ordre de mission par la voie hiérarchique qui seul aura valeur de convocation.
- Le dernier jour de la formation : dans le cadre de la mise en place d'une démarche qualité, le stagiaire sera invité à renseigner en ligne un questionnaire d'évaluation.

#### 4- Le CV i-prof : traçabilité du parcours de formation

Dans le cadre de traçabilité des parcours et du développement professionnel, les activités en tant que stagiaire ou formateur seront compilées automatiquement dans I-prof depuis l'application GAIA.

#### 5- Le calendrier des opérations

Dates	Opérations	
	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré
10 juillet 2023	Publication du plan de formation académique 2023/2024	
Du 11 août au 03 septembre 2023	<u>Période d'inscription individuelle</u>	
A partir du 11 août 2023	Mise en œuvre des formations à candidature désignée (sans remplacement)	Mise en œuvre des formations : <ul style="list-style-type: none"><li>• à candidature désignée ;</li><li>• préparation aux concours et certifications.</li></ul>
28 août 2023	Mise en œuvre des formations gagées sur la brigade de formation sur Tahiti et Moorea	
11 septembre 2023	Mise en œuvre des formations gagées sur la brigade de formation sur l'ensemble des archipels	
04 au 17 septembre 2023	<u>Pour les inscriptions individuelles</u> Campagne d'avis des IEN, des chefs d'établissements et des chefs de services	
02 octobre 2023	Mise en œuvre des formations <u>à inscriptions individuelles</u>	

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette circulaire auprès de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Ministre et par délégation

Copies :

MEE 1  
DGEE  
/DFCI 1



Éric TOURNIER